

# LA RENAISSANCE

## JOURNAL POLITIQUE

<p><b>ABONNEMENTS</b></p> <p>Un An . . . . . 10 fr. Six Mois . . . . . 5 »</p> <p>ENVOI FRANCO PAR LA POSTE Etranger . . . . . Port en sus</p>	<p><b>ADMINISTRATION</b></p> <p>Tout ce qui concerne l'Administration Abonnements, Articles d'argent Doit être adressé à M. A. ALRICY Imprimerie Labaune, cours Lafayette, 5</p>	<p><b>RÉDACTION</b></p> <p>Adressez les communications A M. COSTE-LABAUME, Directeur Cours Lafayette, 5, Lyon DES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS</p>	<p><b>ANNONCES</b></p> <p>Fermier général : V. FOURNIER Directeur de l'AGENCE de PUBLICITÉ Rue Confort, n° 14 LYON</p>
--	--	---	--

### FRANC PARLER

Nous ne nous lasserons jamais de signaler les palinodies et les retours de casaque des politiques dits conservateurs, auxquels nous voyons successivement brûler ce qu'ils adorèrent.

Chaque mesure du gouvernement, chaque discussion des Chambres, chaque projet de loi, devient un prétexte pour ces bons apôtres de mettre en pratique la maxime effrontée de Veillot : Nous vous demandons la liberté parce qu'elle est dans vos principes, et nous vous la refusons parce qu'elle n'est pas dans les nôtres.

Aussi, l'on a vu, à propos de la loi sur la presse, tous les étrangleurs de l'ordre moral, tous les décembreurs, tous les amateurs d'état de siège, réclamer une liberté absolue, sans bornes et sans répression possible, permettant de traiter le président de la République comme le dernier des misérables.

Ces gens qui ne supportaient pas, sous le 16 mai, que l'on parlât de l'œil intelligent du cheval de M. de MacMahon, trouvent tout naturel aujourd'hui que l'on puisse écrire que M. Grévy est une canaille.

Autre guitare. La parole est à Baragnon. Tout le monde connaît Baragnon. Qui ne connaît Baragnon ?

Or, Baragnon n'est pas content du Tribunal des conflits. Pourquoi ? Parce qu'il est présidé par un Garde des Sceaux républicain. Si ce Garde des Sceaux était légitimiste comme M. Ernoul, ou réactionnaire comme M. de Broglie, ou bonapartiste comme M. Tailhand, l'affaire pourrait aller. Car, alors le Tribunal des conflits donnerait toujours raison aux jésuites et aux amis des jésuites, ainsi que cela se fit aux temps bénis du *Bulletin des Communes*. Mais avec un Garde des Sceaux qui se nomme M. Cazot, le Tribunal des conflits est un scandale, ses décisions sont des dénis de justice et son impartialité n'inspire aucune confiance... Cela se comprend, car pour Baragnon et les sous-Baragnon, il n'y a qu'un genre d'impartialité — celle qui leur profite.

Notez, de grâce, que l'organisation du Tribunal des conflits est due à la majorité de l'assemblée de malheur, la même qui fit le 14 mai, prépara une restauration monarchique et nomma Baragnon sous-secrétaire d'Etat... Seulement, le Tribunal des conflits de la royauté et le Tribunal des conflits de la République, cela fait deux, et du moment que l'institution ne fonctionne plus pour la grande gloire de l'ordre moral, il faut changer ça !

On demeure confondu devant de pareilles impudences, et quand on pense que l'homme qui les débite fut l'un des inventeurs de la politique de combat, le cocher brutal qui devait « faire marcher la France », on doit féliciter les sénateurs républicains de leur patience à écouter un farouche effronté qui ne relève que des pommes cuites.

Et ce n'est pas fini ! Vous n'avez point perdu le souvenir des tirades indignées de la presse réactionnaire, à propos des menaces de guerre extérieure. Lorsque les évêques français, faisant une levée de crosses, partaient en campagne contre l'Italie et voulaient sauver Rome et la France au nom du Sacré-Cœur, les républicains se permettaient de timides observations. Ils faisaient remarquer l'imprudence de ces manifestations cléricales, de ces menaces contre une nation amie, dont le souverain était traité couramment en plein mandement ou en pleine chaire, de spoliateur, de scélérat, d'excommunié et de tison d'enfer.

Ah ! ce furent de beaux cris dans le camp du *Gesu* : « Voyez-vous la perfidie de ces radicaux qui cherchent à effrayer l'opinion, à jeter le désordre dans les affaires, à inquiéter la bourse. Où est donc le patriotisme de ces gens-là ? N'est-ce pas honteux de faire appel à l'étranger, etc., etc. »

Retournez-vous, s'il vous plaît ! Que voyons-nous aujourd'hui ? Agiter le spectre de la guerre étrangère, prédire une prochaine invasion, terrifier les esprits par des complications diplomatiques imaginaires.

La Grèce par-ci, Tunis par-là, la Turquie ailleurs, l'Allemagne brochant sur le tout ; tous les journaux conser-

vateurs regorgent de prophéties sinistres à faire dresser les cheveux sur les têtes les plus chauves. Et, comme si ce n'était pas suffisant, voici M. de Broglie, cet ex-ambassadeur Benoiton, qui vient à son tour charbonner l'horizon et apporter sa goutte de fiel dans le débat.

Mais alors que sont donc devenues les indignations et les protestations d'autrefois ? Où est-il ce patriotisme immaculé, qui ne supportait pas la moindre allusion aux témérités cléricales, qui ne souffrait pas que l'on osât parler de dangers extérieurs ?

Hélas ! ce patriotisme délicat a suivi le sort des autres convictions et des autres doctrines. En tout et partout nous voyons les réactionnaires, ces parangons de l'ordre, de la famille et de la religion, se disloquer en public comme de vulgaires Paillasses, et nous donner le spectacle d'exercices de cirque, faits assez gauchement, du reste, pour que nous ayons le droit de siffler.

Ne nous en privons pas.

JACQUES BARBIER

### LE DIVORCE

M. Prudhomme doit être dans la joie. La Chambre vient de sauver la famille, ce pilier — la religion, cette colonne — la société, ce monument — en repoussant l'article premier du projet de loi sur le divorce, c'est-à-dire tout le projet.

Les motifs qui ont déterminé la majorité à se prononcer contre la loi, sont on-doyants et divers, mais bien curieux à examiner.

La droite a voté contre le projet de M. Naquet, parce qu'il est contraire à la religion et aux bonnes mœurs, — ce qui n'empêche pas la papauté de prononcer, le cas échéant, la nullité d'un mariage.

M. Cazot, et avec lui un groupe important de la gauche, ont parlé ou voté contre la loi, parce qu'elle menace la famille — qui ne s'en porterait pas plus mal, au contraire — et sous l'ingénieux prétexte qu'elle contrariait les électeurs des campagnes, qui se moquent du divorce comme du dernier plébiscite.

M. Brisson — ici tirons l'échelle — a

combattu le principe du divorce, sous prétexte qu'il est rétrograde. L'union libre ou le mariage indissoluble : pas de milieu. O Prudhomme, sois heureux !

Et voilà comment, un discours portant l'autre, un orateur mettant en jeu ses préjugés cléricaux, l'autre ses préoccupations électorales, un dernier montant sur ses échasses philosophiques, la Chambre vient de perdre l'occasion d'attacher son nom à une réforme sociale dont l'urgente nécessité n'a pas besoin d'être démontrée, ailleurs que dans l'enceinte du Parlement.

Les dramaturges, les romanciers, les habitués des cours d'assises et les héroïnes du vitriol peuvent brûler un bon cierge en l'honneur de nos députés. Il y a encore de beaux jours pour les drames de la rampe, du feuilleton et du prétoire ! Les acquittements scandaleux des jurys désarmés passionneront encore les foules, et la carrière reste ouverte aux dames du Tilly et Marie Bière !

Mais M. Prudhomme est satisfait et la famille est sauvée. Il était temps.

### LES 32 INTERPELLATIONS De Gavardie

On sait de quelle trombe, de quel cyclone, nous sommes menacés.

Gavardie, le seul Gavardie, — se mêlant des contrefaçons, — a conçu l'horrible projet de déposer trente-deux interpellations !

Mais ce qu'on ne connaît pas assez, c'est le sujet de ces trente-deux interpellations, qui doivent foudroyer successivement tous les ministres. Nous pensons rendre un véritable service à l'humanité, et prévenir de grandes calamités, en dévoilant dès aujourd'hui, les noirs desseins du sénateur des Landes.

Lisez et frémissez :  
N° 1 — Interpellation au ministre de l'Intérieur. Est-il vrai que M. Constans ait été employé dans une compagnie de vidanges. La France a un intérêt capital à connaître ses antécédents d'une façon précise, afin de savoir dans quelle mesure M. Constans peut porter bonheur à la République.

N° 2 — Interpellation au Garde des Sceaux. Le bruit court que plusieurs magistrats démissionnaires sont morts de faim pendant cet hiver. M. Gavardie réclamera un ordre du jour flétrissant la barbarie d'un ministre qui ne sait pas donner un morceau de pain aux anciens serveurs du pays.

N° 3 — Est-il vrai qu'un substitut ré-

nous chasserons Colombine, nous lui donnerons du balai... Le balai s'est retourné, voilà tout !

Pierrot. — S'il n'y avait que cela ! Mais quand je pense qu'après cette expulsion brutale tu as voulu me faire mourir de faim...

Cassandre. — Et moi de soif !

Colombine. — Comment, comment ?

Pierrot. — En enlevant mon couvert de ta table, parbleu !

Colombine. — Ne pouvais-tu apprendre à travailler, paresseux !

Pierrot. — Non, j'ai trop l'habitude de ne rien faire !

Colombine. — Et cet ivrogne de Cassandre, il avait bonne façon de ne pas quitter ma cave.

Cassandre. — C'était pour la surveiller !

Colombine. — Etait-ce aussi pour la surveiller, qu'Arlequin promenait ses doigts dans ma bourse ?

Arlequin. — Parfaitement. L'économie, Colombine, est une de mes vertus théologiques, il s'agissait de ne pas te laisser ruiner par tous les godelureux qui te faisaient les yeux en coulisse et la bouche en cœur.

### Feuilleton de la RENAISSANCE

LES

## TYRANNIES

De Colombine

Arlequin. — Ah mes amis, c'est infâme !  
Pierrot. — Non vrai, nous n'y tiendrons pas.

Cassandre. — Quelle indignité de traiter ainsi d'honnêtes gens...

Arlequin. — Qui ne firent jamais de mal à personne...

Pierrot. — Qui se montrèrent toujours doux, équitables, humains, généreux, charitables...

Colombine. — De quels saints parlez-vous, camarades ?

Arlequin. — De nous parbleu, de saint Arlequin, de saint Pierrot, de saint Cassandre.

Colombine. — Ah ! parbleu, si je vous savais en paradis, c'est moi qui n'y voudrais pas aller.

Cassandre. — Tu pourrais te trouver en plus mauvaise compagnie.

Colombine. — Je ne pense pas. Je vous connais trop bien.

Arlequin. — Oui, nous savons que tu as toujours douté de nos vertus.

Colombine. — J'avais mes raisons pour cela.

Pierrot. — La raison du plus fort qui te pousse aujourd'hui à nous traiter en parias...

Arlequin. — En ilotes...

Cassandre. — En nègres !

Pierrot. — A nous persécuter...

Arlequin. — A nous supplicier !

Colombine. — Qu'est-ce que vous chantez là ?

Cassandre. — Nous ne chantons pas hélas ! Nous gémissons.

comment nommé aurait gardé son chapeau devant un ex-procureur du 16 Mai ? La dignité de la magistrature entière est intéressée à ce qu'une pareille inconvenance soit réprimée.

**N° 4** — Pourquoi M. Cazot ne se fait-il pas couper les cheveux ? Indépendamment du manque de tenue, il y a là une grave atteinte portée à l'industrie des perruquiers. Ordre du jour réclamant la tonsure du Garde des Sceaux.

**N° 5** — Parmi les nouveaux promus dans la Légion d'honneur, on remarque un procureur de la République qui a la barbe rouge. N'est-ce pas un encouragement à la démagogie ?

**N° 6** — Nouvelles interpellations au ministre de l'Intérieur. Le Préfet du département des Deux-Saônes, a donné récemment un banquet où le filet Chateaubriand était remplacé par le filet Madère ! Le ministre laissera-t-il ainsi insulteur les gloires les plus pures de la France ?

**N° 7** — Le garde champêtre de la commune de Z..., a passé devant M. le curé, sans lui présenter les armes. Le ministère approuvera-t-il cet outrage à un culte reconnu par l'Etat ?

**N° 8** — Violation flagrante de la loi par un agent voyer qui fait réparer le chemin de M. le Maire et laisse embourber son prédécesseur de l'ordre moral. Ordre du jour rappelant que tous les Français sont égaux devant les chemins vicinaux.

**N° 9** — Interpellation au ministre de l'Instruction publique. De nombreux pères de famille se plaignent que leurs enfants soient forcés d'apprendre que deux et deux font quatre. Il y a dans cette obligation une atteinte évidente, portée à la liberté des pères de famille, qui prétendent que deux et deux font cinq. Quand cessera-t-on une pareille tyrannie ?

**N° 10** — Un instituteur laïque a été surpris en flagrant délit de sacrilège. Le misérable mangeait un omelette au lard un vendredi. Quelle mesure prendra le ministre contre cette omelette ?

**N° 11** — Autre impiété. Dans l'école communale de Fouilly-les-Courges, on apprend aux enfants que Jonas n'est peut-être resté que deux jours au lieu de trois, dans le ventre de la baleine. M. Jules Ferry laissera-t-il ainsi dégrader l'étude salutaire de l'Histoire sainte ?

**N° 12** — Parmi les manifestations anti-religieuses, on doit signaler celle que commet perpétuellement le ministre lui-même. M. Jules Ferry porte des favoris en cotilettes pendant le carême. C'est une invitation à violer les commandements de l'église. Dépôt d'un ordre du jour invitant M. Jules Ferry à se raser, au moins le vendredi saint.

**N° 13** — Au ministre de la Guerre. La suppression des tambours a porté une atteinte grave à une branche spéciale de notre industrie. Que vont devenir les peaux d'ânes ?

**N° 14** — La rage anti-religieuse gagne jusqu'aux chevaux de l'armée. Au passage d'un enterrement, le cheval d'un dragon ne s'est pas mis à genoux devant le clergé. Ordre du jour demandant que ce cheval soit mis en réforme.

**N° 15** — Le général Farre, qui prétend faire porter les armes aux séminaristes, oublie volontairement les mahométans. Il y a dix millions de Turcs qui n'ont jamais été incorporés dans nos régiments. Le service obligatoire ne devrait point connaître de frontière.

**N° 16** — Interpellation au ministre des Finances. Est-il vrai que M. Gambetta ait gagné un milliard sur l'emprunt Morgan qui était de deux cent cinquante millions ? De tels abus ne devraient pas se produire sous un gouvernement honnête.

**N° 17** — Pourquoi le gouvernement ne laisse-t-il pas convertir la Rente ? Parce que l'on craint qu'elle se convertisse au catholicisme. Toujours la persécution religieuse.

**N° 18** — Au ministre des Travaux publics. Combien a coûté la baignoire en argent de M. Gambetta ? Est-ce au pays à supporter de pareilles orgies de luxe ?

**N° 19** — Pendant ce temps les départements souffrent de l'incurie gouvernementale. C'est ainsi qu'il y a toujours du sable dans les Landes. Ordre du jour demandant que le département qui a envoyé Gavardie au Sénat, soit parqué dans toute son étendue.

**N° 20** — Interpellation sur la politique extérieure. Pourquoi laisse-t-on introduire des Grecs dans les salles de baccarat ?

**N° 21** — ...Continuons-nous jusqu'à la trente-deuxième ? Non, assez n'est-ce pas ? On ne se promène pas impunément à travers ces extrayagances, et nous craignons pour le cerveau de nos lecteurs. Il y a suffisamment d'un Gavardie pour la gloire de la France et l'espoir de Charenton.

FEUILLES VOLANTES

La loi sur la presse est votée. Récapitulons un peu les délits supprimés de ce chef :

Provocation à la désobéissance aux lois ; outrage aux religions reconnues par l'Etat ; outrage à la morale publique et religieuse ; attaque contre la liberté des cultes, le principe de la propriété et les droits de la famille ; attaque à la constitution, au principe de la souveraineté du peuple et du suffrage universel ; excitation à la haine et au mépris du gouvernement ; apologie de faits qualifiés crimes ou délits par la loi ; interdiction de rendre compte des procès pour délits de presse.

Est-ce tout ? Non, il faudrait, pour arriver au bout, citer encore une douzaine de délits supprimés.

Mais n'est-ce pas assez pour démontrer que la loi nouvel est antilibérale ? Jugez un peu, si elle n'était pas antilibérale !

Cet excellent M. de Bouville, condamné par un tribunal pour délit d'escroquerie, vient de faire opposition au jugement qui l'a frappé.

Immédiatement, tout le monde conservateur se met en branle pour faciliter la réhabilitation de l'ancien préfet de l'Empire.

Le Figaro prépare les voies, par un de ces articles fantaisistes où la gravité des déclarations, le dispute à l'ingéniosité des détails. M. de Bouville est l'homme le plus innocent du monde, après cette plaidoirie. Voilà son honneur blanchi, retapé pour de longs jours. Si l'Empire revenait, le condamné d'hier pourrait être le ministre de demain.

L'auteur des poursuites, regrette ce qu'il a fait. D'ailleurs, il était le meilleur ami de M. de Bouville.

Il n'y a eu qu'un simple malentendu entre eux.

M. de Bouville ne s'est jamais dérobé. Il était malade ! Le pauvre homme !

Qu'on le réhabilite donc. C'est égal, avouons qu'il n'est pas mauvais d'appartenir au parti conservateur, dans certains cas difficiles.

Pas de chance, le marquis de Rochefort. Il avait demandé à la questure du Palais-Bourbon, le remboursement de la somme de 15,000 francs, représentant l'indemnité de député non touchée sous l'Empire.

Ce n'est pas pour lui, mon Dieu, que le directeur de l'Intransigeant, réclamait cet arriéré, mais pour ses frères les amnistiés. L'horrible questure, procédurière et gambettiste, a reconnu que la somme n'était pas due au demandeur. Voilà, les pauvres frères privés de ce don généreux !

Madame Edmond Adam et Gambetta peuvent attendre, pour toucher la somme avancée par eux au marquis. Mais les pauvres frères, c'est autre chose ! Et puis, qui sait ? L'Intransigeant pouvait encore monter de trois mille, grâce à la réclame de Louise Michel qui vient d'avouer publiquement qu'elle était dans la « déche ».

Il n'y a qu'un moyen pour tout arranger.

Colombine. — Je sais surtout que tes galanteries hors d'âge me dégoûtent !

Arlequin. — On voit bien qu'il ne nous est plus permis de rien faire et de rien dire aujourd'hui...

Colombine. — En vérité ? Qu'est-ce donc alors que toutes ces invectives et ces injures dont j'ai rempli mon cabinet ? L'un m'appelle canaille, l'autre me traite de perverse, de pendarde, de gueuse. Il n'est pas jusqu'à ce vieil édenté de Cassandre...

Cassandre. — Pardon, j'ai un ratelier.

Colombine. — C'est pour cela que ta rage n'est pas dangereuse. Il n'en est pas moins vrai que vous me traînez tous les jours dans la boue...

Pierrot. — Oui, mais demain, il fera bon te dire quelques vérités. La prison, l'amende, les gendarmes...

Colombine. — Vous criez avant qu'on ne vous écorche, si vous aviez l'ombre de bonne foi, vous conviendriez que je suis mille fois trop bonne, après votre conduite et vos méfaits.

Arlequin. — Que dit-elle ? Nous qui ne rêvions que son bonheur !

Que Rochefort cède à l'héroïne de Montmartre, la moitié de ses appointements.

Allons un bon mouvement !

Notre confrère, M. Adrien Duvand, directeur du Petit Lyonnais, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Quoique non partisans des décorations civiles, nous joignons nos félicitations aux compliments déjà reçus par le nouveau décoré.

Puisqu'on décore des représentants du commerce et de l'industrie nous ne voyons pas pourquoi on n'accorderait pas cette distinction à des journalistes estimés pour leur talent et leur caractère. Ce n'est que reconnaître les services rendus par la presse républicaine de province, qui a contribué dans une si large mesure, à la fondation de la République.

ZÈDE.

Affaire Cros-de Lubac

La Chambre des mises en accusation de la Cour de Lyon vient de rendre sa décision dans l'affaire Cros-de Lubac. Cette décision est entièrement favorable au prévenu. M. de Lubac ne passera pas en Cour d'assises, comme le demandait le procureur général. Il sera simplement traduit devant le Tribunal correctionnel, où il aura à répondre du délit de coups et blessures portés au sieur Rollet, et de port d'armes prohibées.

Ce n'est pas nous qui nous plaindrons du temps employé à constater l'innocence de M. de Lubac. Nous ne regrettons qu'une chose : c'est que pendant ce long délai on n'ait pu arriver à découvrir l'assassin du malheureux Cros. Une enquête de trois mois aboutit à ce résultat : il n'y a pas d'assassin... connu. Plût aux Dieux qu'il n'y eût pas de victime !

En historien fidèle, nous devons constater que l'arrêt de la Chambre a causé quelque surprise, et — pourquoi ne pas le dire ? — quelque stupefaction dans le public. Pure affaire d'entraînement. On reprendra son sang-froid plus tard. Car, la décision rendue par les juges de la Cour est régulière, et l'on ne peut admettre que ces magistrats n'aient pas délibéré en connaissance de cause, et d'une manière impartiale. Mais le sentiment public qui se prononce contre eux, peut s'expliquer par les faits qui ont précédé l'issue de l'instruction.

Croit-on, par exemple, que l'arrêt de la Chambre des mises en accusation eût été aussi mal accueilli.

Si M. de Lubac n'avait pas eu la malchance d'être le client des journaux conservateurs qui, déplaçant la question, l'ont audacieusement transportée du terrain criminel sur le terrain de la politique ;

Si le Salut Public, contrairement aux traditions de la presse, n'avait pas ouvert le lendemain de l'arrestation de M. de Lubac, une enquête dans ses colonnes, discuté les faits, pesé les témoignages et, finalement, dicté aux magistrats leur devoir ;

Si le prévenu, au lieu d'être maintenu au secret et de rester écroué jusqu'à la décision de la Chambre des mises en accusation, n'avait pas été par une faveur exceptionnelle, relâché sous caution ;

Si le parquet ne s'était pas trouvé si complètement en désaccord dans ses con-

Colombine. — Trêve de sottises ! Puis-je oublier que vous m'avez jadis enfermée comme une recluse ?

Arlequin. — Avis des médecins, Colombine ! Le grand air t'aurait fatiguée.

Colombine. — Oui-dà ! Et cet horrible baïllon dont on voit encore les marques ?

Pierrot. — Rien n'est dangereux comme de trop parler, pour les femmes surtout ! Il s'agissait de te préserver contre toi-même.

Colombine. — Bien obligée, et ces entraves qui m'empêchaient de marcher et de faire le moindre mouvement ?

Cassandre. — Encore une précaution utile. Il faut savoir modérer son exercice.

Arlequin. — Pour tout dire, nous n'avions jamais d'autre souci que celui de ta santé.

Colombine. — Assez d'impudences, mauvais garnements. Vous conspiriez tous contre ma liberté, ma fortune et mon bonheur. Voilà la vérité.

Pierrot. — Rendez donc des services aux gens !

Arlequin. — O l'ingratitude humaine !

Colombine. — Mais aujourd'hui que j'ai vu clair dans votre jeu, je me contente pour

clusions, avec la Chambre des mises en accusation ;

Si celle-ci n'avait pas ordonné — ce qui était pourtant son droit — une instruction supplémentaire dont le résultat a annulé l'œuvre du parquet et du juge d'instruction.

Voilà, sans doute, sur quelles bases le public, prompt à se laisser prendre aux apparences, appuie son jugement. Mais, nous le répétons, la Chambre des mises en accusation a agi régulièrement, légalement.

La seule conclusion à tirer de tout ceci, c'est que des soupçons aussi fâcheux ne se produiraient pas si nos Cours et nos Tribunaux étaient composés de magistrats républicains.

Un argument de plus en faveur de la réforme de la magistrature.

UNE CONSULTATION

La scène se passe dans les bureaux d'un journal conservateur lyonnais.

LUNDI

UN ABONNÉ. — Abonné depuis trente ans à votre journal, je prends la liberté de venir vous consulter sur le placement d'un capital. Mon intention est d'acheter des rentes sur l'Etat. Mais, je voudrais être sûr du lendemain. Aussi viens-je prendre votre avis.

LE DIRECTEUR. — Je vous conseille la plus grande réserve pour aujourd'hui. Les dépêches d'Angleterre et d'Allemagne sont mauvaises. Une guerre pourrait bien sortir de là. Revenez demain pour de plus amples renseignements.

MARDI

L'ABONNÉ. — Abonné depuis trente ans à votre journal, je prends la liberté de...

LE DIRECTEUR. — Oh ! Cher monsieur, tout va de mal en pis. L'Allemagne s'apaise, l'Angleterre se calme. Mais un grave incident vient de se produire à Saint-Petersbourg. Le Czarewitch a regardé d'un mauvais œil le valet de chambre du général Chanzy. Le rappel de notre ambassadeur est imminent. Ce n'est pas le moment d'acheter. Attendez.

MERCREDI

L'ABONNÉ. — Abonné depuis trente ans à votre journal, je prends...

LE DIRECTEUR. — Je vous entends. Le moment est moins opportun que jamais. L'affaire de Saint-Petersbourg est arrangée. Mais une dépêche de Tunis nous annonce que le bey vient de renvoyer son cuisinier d'origine française pour prendre un Vatel italien. C'est un insolent défi qui ne peut manquer de créer des embarras nouveaux.

JEUDI

L'ABONNÉ. — Abonné depuis trente ans à votre journal...

LE DIRECTEUR. — Je regrette véritablement votre impatience, car le sort tourne contre vous. Une démonstration de la flotte a mis fin au conflit tunisien, et le cuisinier français est rétabli dans ses fonctions délicates. Seulement l'horizon est plus sombre que jamais du côté de l'Orient. Le sultan a déclaré, en plein conseil des ministres, que le « tabac français » ne valait pas le tabac turc. Dans le langage allégorique des peuples de l'Orient cela constitue une insulte à notre pavillon. Qu'arrivera-t-il ? Attendons à demain.

VENDREDI

L'ABONNÉ. — Abonné depuis trente ans à...

LE DIRECTEUR. — Vous jouez de malheur, cher monsieur. Aujourd'hui, aucun point noir du côté de l'étranger. C'est de l'intérieur que nous arrivent les nouvelles alarmantes. Gambetta a dit à Trompette, au mo-

toute vengeance de vous consigner à ma porte, de me mettre en garde contre vos entreprises, et de vous abandonner à vous-mêmes.

Pierrot. — Hélas, que vais-je devenir ?

Arlequin. — Et moi ?

Cassandre. — Et moi ?

Colombine. — Redevenez ce que vous étiez, ce que vous fûtes toujours...

Cassandre. — Quoi donc ?

Colombine. — Cassandre un barbon ridicule et sot, Arlequin un intrigant et un farceur, Pierrot un sacrifiant, voleur, effronté, menteur...

Pierrot. — Assez, assez, tu me combles !

Colombine. — Et si vous êtes embarrassés pour trouver un domicile, vous n'avez qu'à loger dans la même baraque.

Pierrot. — Oui, mais pour vivre ?

Colombine. — Et les représentations, et les foires ? Pierrot fera les grimaces, Arlequin donnera les coups de pied et Cassandre les recevra... Cela ne changera rien à vos habitudes.

ment d'entrer dans sa baignoire d'argent : « Prochainement, nous installerons des bains RUSSES au Palais-Bourbon ». Ces mystérieuses paroles, allusion évidente à une prochaine campagne, sont vivement commentées dans les cercles politiques. La Bourse a baissé. Le 5 0/0 est pour un morceau de pain. N'achetez pas ! n'achetez pas !

**SAMEDI**

L'ABONNÉ. — Abonné, depuis trente ans... LE DIRECTEUR. — M. de Bismarck est très mal disposé contre nous. Le chancelier a eu une forte indigestion, après de copieuses libations de vin français. Son irritation est extrême.

**DIMANCHE**

L'ABONNÉ. — Enfin, M. le directeur, je constate que vos pronostics ne se sont pas réalisés ! Je crois qu'il serait temps d'acheter. Le 3 0/0 et le 5 0/0 sont en hausse. La situation me semble favorable.

LE DIRECTEUR. — Malheureux ! Voulez-vous perdre votre argent ? Les dépêches de la nuit sont terrifiantes. Nous avons sur les bras, à l'heure qu'il est, le Monténégro, la Laponie, la principauté de Monaco, la république d'Andorre, la Patagonie et le Monomotapa, sans compter les dangers intérieurs, et vous parlez de jeter votre capital dans ces aventures !

L'ABONNÉ. — Le plus clair de mon affaire, c'est que j'ai perdu 8 jours d'intérêt à vous écouter. La leçon est suffisante. Je vous salue respectueusement, M. le directeur.

**LE MUSÉE GUIMET**

Nous sommes bien en retard avec le Musée Guimet. Il y a à cela une raison et une bonne, c'est que nous demeurons à côté ou peu s'en faut.

Rien n'est tel que le voisinage pour éloigner les distances. Vous vous rappelez ce Monsieur qui se précipite, à la dernière heure, pour visiter l'Exposition de 1878. — D'où venait-il ? — De la place du Trocadéro.

Le Musée Guimet vaut pourtant la peine que l'on se dérange. Nous ne pensons pas, en effet, qu'il existe nulle part, dans aucune collection, un assemblage plus complet et plus méthodiquement coordonné des productions de l'Extrême-Orient, et surtout de tout ce qui peut nous initier aux mystères de ces religions dont l'antiquité remonte singulièrement au delà du Christianisme et du Nouveau Testament.

C'est là, disons-le tout de suite, ce qui nous a le plus intéressé dans le Musée Guimet.

Tout en admirant comme il convient la collection complète des poteries, des porcelaines et des cloisonnés où l'on trouve des représentants authentiques de chaque famille : famille bleue, famille rose, famille verte ;

Tout en faisant des pèchés d'envie devant les grandes lanternes de bronze artistement ciselées et devant ces magnifiques vases aux couleurs éclatantes, aux oiseaux fantastiques, où se sont donné carrière l'imagination vagabonde et la main habile des artistes japonais, — notre curiosité se sentait plutôt attirée et éveillée par cette mythologie orientale dont M. Guimet a réuni des spécimens aussi intéressants que bizarres.

Il faudrait une étude plus approfondie que ne le comporte un article de journal, pour se reconnaître au milieu de toutes ces divinités singulières.

Peut-être même ceux de nos lecteurs qui ne sont pas très versés dans l'orientalisme trouveront-ils un intérêt médiocre à ce que nous leur racontions par le menu l'histoire de Brahma, de Vishnou, de Siva, et de leurs innombrables avatars.

C'est ainsi que le Mandara (Ensemble complet), le moins compliqué, celui du temple de Tso-dji, comprend déjà dix-neuf personnages qui ne représentent guère moins de mille soixante-un dieux d'espèces variées.

La reproduction de ce mandara figurait à l'Exposition universelle, et elle occupe aujourd'hui le centre de la grande salle du premier étage, au Musée Guimet.

C'est là qu'on peut voir Dainiti-Miourai, dieu de la lumière, avec ses huit émanations, Ashikou, Hoshio, Amida, Fokou-ou-jou-Djou, Foudo-sama, Mirokou,....

Assez, n'est-ce pas. Rassurez-vous, nous n'irons pas jusqu'au bout de ces noms barbares.

Mais l'impression générale, la synthèse qui se dégage de l'examen de ces divinités, de leurs figures singulières et de la définition de leurs pouvoirs spéciaux, c'est qu'à leur origine et même dans leur plein épanouissement les religions relèvent presque uniquement de la théorie de l'anthropomorphisme.

L'Histoire Sainte prétend que Dieu créa l'homme à son image. N'est-ce pas plutôt le contraire qu'il faudrait dire ?

La preuve, c'est que partout vous rencontrez la puissance céleste représentée par des attributs essentiellement terrestres.

Veut-on représenter l'ubiquité de Dieu ? On lui donne plusieurs têtes ;

Sa puissance ? On le gratifie de plusieurs douzaines de bras ;

Sa sérénité ou sa colère ? On lui fait faire des grimaces épouvantables.

Il y a dans le Musée Guimet des dieux de la Foudre et des Tempêtes, dont les visages contorsionnés font plaisir à voir.

Je vous recommande aussi le dieu chargé de corriger les démons.

Quant à la déesse de la Beauté, Lachmi, nos braves Japonais n'ont rien trouvé de mieux que de donner à ses appâts et à ses contours des deux faces, des développements inusités.

Ainsi donc partout on retrouve cette personnalité de l'homme qui ne conçoit l'idée de Dieu qu'à travers lui-même, et qui lui prête, en les exagérant, sa figure, ses membres, ses colères ou ses grimaces, pour caractériser l'étendue de son pouvoir.

Le catholicisme lui-même n'échappe pas à cet anthropomorphisme significatif.

Admettons que le spiritualisme ait épuré dans une certaine mesure l'image de Dieu, en lui donnant plus de sérénité et de majesté, il n'en reste pas moins les diables avec leurs fourches, leurs tisons d'enfer et le reste.

Que conclure de tout cela ?

Que toutes les religions, qu'elles viennent de la Chine, du Japon, de Jérusalem ou de Rome, ont un point de rapprochement dans la vanité ou dans l'ignorance humaine qui n'a rien trouvé de mieux que de s'adorer sous toutes les formes.

Et en sortant de ce Musée où notre sympathique et généreux compatriote a accumulé tant de curiosités et de richesses, on s'aperçoit qu'à travers toutes ces manifestations religieuses nées de la superstition ou du mysticisme, il faut en revenir au mot du vieux Montaigne : *Que sais-je ?*

**Le Salon Lyonnais**

**LES PORTRAITS**

Peu nombreux les portraits, cette année. Non qu'il ne se trouve un certain nombre de figures plus ou moins peinturlurées, dont quelques-unes font vaguement songer aux théories de Darwin ; mais les portraits sérieux, étudiés, vivants, brillent par leur rareté. Vivants surtout ! Car c'est là le grand écueil. Un peintre un peu habile et suffisamment expérimenté, vous fera assez correctement deux yeux, un nez et une bouche. Seulement, neuf fois sur dix, vous vous trouverez en face d'un monsieur en pain d'épice ou d'une dame en sucre. Aussi, les grands portraitistes se font-ils de plus en plus rares. Quand vous aurez cité Bonnat, et après Bonnat, Carolus Duran... et encore, sur Carolus Duran, combien il y aurait à dire ! Attendez une dizaine d'ans seulement, et quand la patine aura passé sur ces couleurs éclatantes qui vous enchantent, vous me direz des nouvelles de ce dessin lâché, de ces traits brouillés, de ces mains traitées en pochade... N'empêché que Carolus Duran empêche toujours bien des peintres de dormir.

C'est ainsi qu'il a troublé le sommeil de Mlle Elisa Koch, en lui inspirant une réédition de l'enfant rouge. Une fillette robe rouge, ceinture rouge, bas rouges, s'enlève sur un fond non moins rouge. Seulement, pour qu'il y eût vraiment tour de force, il faudrait des rouges du même ton, ne différant que par une savante gradation de nuances. C'est ce qui n'existe pas, ou n'existe qu'à moitié dans le portrait de Mlle Elisa Koch, qui eût mieux fait, croyons-nous, de s'abandonner à son tempérament propre et à son talent personnel, qui ne sont certes pas les premiers venus. On retrouve ce talent dans la pose de cette fillette bien campée sur des jambes finement dessinées. L'allure générale est libre, les mains suffisamment dessinées ; la tête intéressante aurait pu être modelée avec plus de fermeté... Mais que voulez-vous, Carolus Duran était là avec son fond rouge, et on a un peu lâché le principal pour l'accessoire.

M. Loubet est moins ambitieux. Ne se sentant pas le tempérament d'un coloriste, il se contente de boire dans son verre, et arrive ainsi à nous envoyer des portraits bien dessinés, consciencieusement étudiés, où ne manquent ni la distinction ni le charme.

Le portrait de M<sup>me</sup> X... n° 104, est de ceux-là. La pose est simple, sans affectation, avec une expression de sérénité tranquille. La tête doit être ressemblante et nous devons noter surtout des yeux d'un vert clair, dont le regard est aussi limpide que profond. Il y a là une réussite spéciale. Les parties de nature morte sont habilement traitées. On sait que M. Loubet tisse du velours de première qualité... Quant au fond rouge, nous faisons des réserves. Peut-être eût-il fallu chercher quelque chose de plus éteint. Mais, somme toute, nous nous trouvons en présence d'une œuvre des plus estimables, qui décèle un talent mûri et sérieux.

Autant en dirons-nous du portrait d'homme de M. Schoy, avec une tendance de coloriste plus accentuée. La silhouette se détache bien sur le fond sombre, avec une allure naturelle et souple. Le visage bien éclairé ne pose pas trop, et l'ensemble constituerait l'un des meilleurs, sinon le meilleur portrait du Salon, si nous n'avions à regretter une main médiocrement dessinée et dont le ton un peu vineux ne s'explique pas très bien. Mince défaut toutefois, qui nous laisse une grande supériorité de qualités.

Voilà donc trois bonnes choses. Citons encore...

Un portrait de dame de M<sup>me</sup> Collob-Agassis qui a de la souplesse et une bonne tenue de couleur.

Un portrait de M. Alexandre Mazeran, très consciencieusement étudié et cherché, peut-être trop, car on arrive ainsi à la froideur et à la sécheresse. Mais bah ! M. Mazeran est un jeune homme qui aura tout le temps de « lâcher » ses œuvres, et il vaut mieux commencer par le dessin serré et précis ; la largeur viendra plus tard.

Deux portraits de M<sup>lle</sup> Ollivier, un jeune homme et une jeune fille, où nous avons trouvé vraiment d'excellentes qualités et un progrès très appréciable. Il y a dans ces deux figures, une fermeté qui n'exclut pas la finesse, et le ton se tient bien.

Citons encore le portrait de M<sup>me</sup> de V..., par Sallé. Des qualités évidemment, comme franchise de ton, vigueur de coloris... Mais hélas ! M<sup>me</sup> de V..., a-t-elle vraiment une physionomie si ingrate ? Gageons que M. Sallé s'est trompé, et qu'il a voulu faire une de ses Sarceuses de colza. Là, est sa véritable voie en effet, et nous croyons que M. Sallé aurait tort de s'égarer dans les dentelles.

Est-ce fini ? à peu près. Il est possible que nous ayons à réparer quelques oublis d'œuvres estimables, mais nous les retrouverons en passant.

Ce ne sera pas dans tous les cas ce bonhomme, qui lit le *Mémorial de la Loire*, étalé en plein sur ses genoux ! Est-ce un portrait ? Portrait de journal, alors... Qu'on nous montre donc où se prennent les abonnements !

**THEATRES**

**Grand-Théâtre.** — *Robert-le-Diable* n'est plus un de ces opéras destinés à tenir sérieusement l'affiche. A chaque saison, la direction le reprend parce que son apparition rompt la monotonie des *Huguenots*, de la *Juive* ou de *Guillaume*, sans toutefois s'illusionner sur le compte d'un ouvrage qu'une exécution hors ligne sauve seule de la quasi-indifférence du public. Ainsi l'an passé, *Robert* parvint à l'âge de six, peut-être huit représentations, uniquement grâce à la présence et au talent exceptionnel de M. Tourneur et de M<sup>lle</sup> Baux.

Cette année, nous avons bien M<sup>lle</sup> Baux, dont Alice est le meilleur rôle sans contredit, le rôle qu'elle interprète avec le plus d'autorité, de science et d'acquit, et où elle retrouva, l'autre soir, après une absence assez longue de notre scène, un légitime succès. Mais entre Robert-Delabranche et Robert-Tourneur, la comparaison est singulièrement malaisée.

Très suffisant au premier acte, aussi complet qu'on le pouvait souhaiter dans la Sicilienne, — étant donné ses qualités et ses défauts — M. Delabranche faiblit au 3<sup>e</sup> et se déroba presque au dernier. Une indisposition persistante et les difficultés d'un personnage dans lequel si peu réussissent, fournissent à notre ténor des circonstances atténuantes que nous lui accordons volontiers.

De son côté, M. Montfort, lutte contre un rôle écrit trop haut pour son organe et contre une opiniâtre bronchite. L'art du chanteur a eu presque entièrement raison du premier obstacle, mais son talent échouant devant le second ne lui promet pas de donner à Bertrand tout le relief désiré.

Plus heureux avec Raimbaud, M. Barbe sait se faire applaudir très justement dans le duo du 3<sup>e</sup> acte, où sa voix jeune et éclatante n'a à redouter ni les vocalises, ni les demi-teintes.

M<sup>me</sup> Lacombe a dit avec sa correction accoutumée, correction un peu sèche, le fameux air de *Grâce*, et M<sup>me</sup> Lamy, dans la scène des Nonnes, mène et danse le pas de la séduction avec le charme que nous applaudissons toujours chez notre première danseuse.

En attendant *Jean de Nivelle* dont les études sont commencées, Popéra-comique occupe nos loisirs avec le *Voyage en Chine*. Faut-il dire que le succès de cette jolie comédie lyrique (?), va sans cesse à M. Gustave-Bonnetau et à M. Nerval-Rosenville, bien que celui-ci nous ait semblé moins consciencieusement atteint du mal de mer que les années précédentes ?

M. De Kegel, qui se sert agréablement de sa voix, nous montre — naturellement hélas ! — un marin que les expéditions lointaines n'ont pu marquer. Par contre, M. Bacqué manque de rondeur. Comment, du reste, lutter contre le souvenir de Pompéry-Falchieri, dans un personnage exigeant avant tout les rares qualités de comédien que possédait notre ex-seconde basse.

Si M<sup>me</sup> Lacombe, qui chante la musiquette de M. Bazin, comme de la vraie musique, voulait bien animer davantage son rôle et être toujours en scène, ce qui est le devoir d'une artiste sérieuse, nous ne verrions plus rien à critiquer dans une interprétation que complètent M. Barbe, M<sup>lle</sup> Gérald et — bah ! pourquoi pas — M<sup>me</sup> Durand, malgré son débit uniforme et monotone.

*Les Mousquetaires au Couvent*, attirent la foule et font encaisser des recettes aussi rondelles que les *Huguenots*. Puisque les sociétaires du Grand-Théâtre y trouvent leur compte, puisque les spectateurs s'amuse, nous aurions mauvaise grâce à trouver que cette opérette, ni comme livret, ni comme musique, ne vaut cet excès d'honneur et cet excès d'argent. C'est donc pour la forme seulement que nous protestons contre le goût du public.

Voici de nouveau la question des théâtres posée devant le Conseil municipal, et sur le point de recevoir une solution. Pouvons-nous espérer, qu'éclairés par les expériences fâcheuses à tous les points de vue des dernières années, les élus de 1881 tiendront à honneur d'aboutir à un projet viable et ayant chance de durée ? Nous osons le croire, malgré certains symptômes peu rassurants et certaines oppositions inintelligentes et systématiques. Jusqu'à présent, les événements ont constamment donné tort au conseil, et raison à

tous ceux qui ont combattu ses faits et gestes en matière théâtrale. Se décidera-t-il aujourd'hui à suivre d'autres errements et à marcher dans une voie logique, normale, hors de laquelle il n'y a pour tout le monde que gâchis, déboires et ruines artistiques ou financières ?

Notre avis à cet égard n'a pas varié, et le résultat des campagnes passées l'a confirmé pleinement et toujours. Bien qu'il n'ait pas l'autorité nécessaire pour être écouté, nous allons encore une fois l'indiquer, — il coûte moins que l'oubli d'un renouvellement d'assurances.

Si l'on veut que les théâtres municipaux — indispensables à Lyon, non-seulement au point de vue de l'art dramatique et lyrique, mais à la prospérité du commerce et de l'industrie — puissent vivre, rencontrer un directeur honnête, n'oublions pas honnête, connaissant son métier, capable de satisfaire le public sans faire faillite.

Il faut : 1<sup>o</sup> Abandonner le système ridicule des sociétés ; 2<sup>o</sup> Réunir le Grand-Théâtre et les Célestins ; 3<sup>o</sup> Attribuer une subvention de 250 à 300 mille francs.

1<sup>o</sup> Abandon du système des sociétés d'artistes. Les sociétés sont un leurre et un trompe-l'œil, attendu qu'elles éloignent les artistes sérieux et dégénèrent promptement en une association de quelques sujets de second plan payant grassement et à appointements fixes — tout comme un directeur responsable — des camarades indispensables à la marche du théâtre.

Avec les sociétés, pas d'ouvrages nouveaux possibles montés avec le luxe nécessaire, pas de renouvellement du matériel et prompt détérioration du matériel de la ville. Enfin, embarras pour tout le monde, — exemple : 1880-1881 et la direction Vachot ;

2<sup>o</sup> Réunion des deux théâtres, c'est-à-dire inutilité et absurdité de créer une rivalité, une concurrence entre deux directeurs, — rivalité des genres, concurrence des spectacles — la ruine de l'un des deux, possible en face de la prospérité de l'autre. Supposons une année exceptionnelle au Grand-Théâtre, c'est la faillite aux Célestins ; imaginez le contraire, c'est la déconfiture de l'autre.

La réunion des deux scènes permet d'équilibrer les deux budgets, de combiner les spectacles, d'emprunter ici artistes ou matériel pour renforcer l'exploitation de là-bas ; bref, beaucoup d'avantages et pas un inconvénient. Avec la séparation beaucoup d'inconvénient et quels avantages en perspective ?

3<sup>o</sup> La subvention doit flotter entre 250.000 fr. minimum et 300.000 fr. maximum. La cherté — fâcheuse mais indéniable — des sujets, leur rareté, les difficultés du répertoire, les exigences des auteurs, des éditeurs, etc., en face de recettes ne dépassant jamais une moyenne et prenant les chiffres de plusieurs années, imposent une subvention minimum de 250.000 francs. Avec cette somme, un directeur peut, avec beaucoup de chance, une grande habileté, une température à souhait et des succès, arriver à joindre les deux bouts, sans dépenser mille francs de décors et de costumes.

Pour monter quoi que ce soit, un ouvrage nouveau ou inédit, il faut 50.000 francs de plus. Alors donnez 250.000 francs fixes et ouvrez un crédit de 50.000 francs utilisables en tout ou partie, après l'avis d'une commission compétente et suivant la valeur de l'ouvrage représenté.

Hors de là le Conseil municipal ne fera que de la mauvaise besogne, dépensera en pure perte les deniers de la ville, sans profit pour quiconque, et l'an prochain à pareille époque, nous reviendrons dire : « La question théâtrale vient de nouveau d'être posée, et... »

**Théâtre-Bellecour.** — Encore quelques soirées et Miss Anna, suspendant définitivement son vol, aura cessé d'éblouir les yeux de nos concitoyens. *Les Pêches du Diable*, après soixante représentations, un beau succès pour une féerie, iront réjouir d'autres spectateurs.

A la place de Seringuinos et de Babylas, des ballets et des trucs, va s'installer un genre passablement différent. Le Théâtre-Bellecour va nous donner incessamment *Divorçons*, la fine, spirituelle — et fort lesté — comédie de MM. Sardou et de Najac, le seul vrai succès dramatique à Paris, en ce moment. *Divorçons* sera interprété par M. Jeager, M. Noblet, l'ex-pensionnaire de nos Célestins, prêté par le Palais Royal, et M<sup>lle</sup> Koll, de l'Odéon.

Après la comédie de Sardou, mais dans le lointain, *Michel Strogoff*, dont le matériel, en tout conforme à celui du Châtelet, est à peu près prêt, et dont les répétitions ont déjà commencé.

Ceci pour la campagne de printemps et, qui sait ? peut-être d'été, au Théâtre-Bellecour.

**Concerts du Conservatoire.** — Dimanche 20 février, troisième et avant-dernier concert avec le concours de M. Diemer, pianiste-compositeur, et de M<sup>me</sup> La-combe-Duprez.

M. Diemer jouera un concerto de sa composition, la *Marche des ruines d'Athènes* de Beethoven, le *Rappel des Oiseaux* de Rameau et la *Rapsodie Hongroise* de Liszt.

M<sup>me</sup> La-combe-Duprez s'est réservée, avec accompagnement d'orchestre, le *Thème et les Variations* de Rodhe.

Enfin, pour sa part, l'orchestre exécutera la *Symphonie en sol mineur* de Mozart et l'*Ouverture des Francs-Juges* de Berlioz.

Les concerts du Conservatoire étant aujourd'hui lancés, admis, reconnus par le public musical de Lyon, le choix seul de ce programme assure, à leur troisième séance, le succès des matinées précédentes.

Dans le compte rendu d'un concert, réunissant avant d'attractions que celui de la Fanfare Lyonnaise, il est bien difficile d'éviter un oubli. Nous tenons d'autant plus à réparer, cette fois, une omission, qu'il s'agit de M. Angelo dal Vesco, dont le talent nous est particulièrement sympathique et qui s'est fait vivement applaudir avec la *Rapsodie Hongroise* de Liszt, et les *Djins*, caprice-mazurke de sa composition. Nous sommes heureux, même après un long lundemain, de constater le succès qu'a valu à M. Angelo dal Vesco, l'exécution de ces deux morceaux.

G. LAURENT.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant responsable A. ALRICY.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 11 février.

La Bourse est livrée aux mêmes incertitudes, notre 3/0 oscille de 119.50 à 119.40 on en est à 88.30 sur l'Italien.

La Banque de France est à 3.840. L'action du Crédit Foncier doit mettre en discussion le cours de 1.600; mais on ne s'éloigne pas de ce prix.

Les achats du comptant font la contre-partie des défaillances toutes passagères à la spéculation.

Les conditions dans lesquelles va être augmenté le capital social sont trop favorables pour que la reprise ne soit pas prochaine. On demande également des actions du Crédit Foncier et agricole d'Algérie. Cette société a des affaires considérables en préparation. Parmi les titres qui attirent en ce moment l'attention des capitaux, il faut noter les obligations de 100 francs 5/0 de la Rente Municipale. Ce sont des valeurs vraiment populaires, les intérêts se payent par trimestre comme les arrérages de nos rentes; et les conditions de remboursement sont des plus avantageuses.

Ouest à 1.200 et 1.205.50 sur la Banque de Paris. Le Crédit Général Français se traite pour ces deux séries d'actions à 807.50 et 825. La société de Dépôts et de Comptes Courants est immobile à 710. La Banque nationale est très faible à 620. La Banque de Prêts à l'Industrie est en demande à 600 et 602.50. L'augmentation du Capital va permettre de donner un large développement aux affaires sociales. Le Crédit Lyonnais est un peu au-dessous du prix où nous le laissons hier; on fait 1.145 et 1.106.75.

La Banque de Dépôts et d'Escompte qui a porté son capital à 25 millions réalisable par séries de 5 millions est tenue à 525.

Le Crédit parisien est demandé à 510. Le deuxième semestre de 1880, a fourni 6/0 de bénéfice net. On dit qu'un profit égal est acquis depuis le commencement de l'année; — On fait un excellent accueil à la société qui se constitue pour mettre en exploitation les brevets relatifs au métier pour fabriquer mécaniquement la vraie dentelle. — Suez 1.520; Nord 1.735; Orléans 1.350.

CRÉDIT PROVINCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: 2,500,000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 7, Rue Drouot, 7, PARIS

AGENCE DE LYON

35, Rue de la Bourse, 35

Ouverture de compte de Dépôt d'espèces, à raison de 4 0/0 l'an.

Délivrance de Bons à échéances endossables, à raison de:

- 3 0/0 pour trois mois;
- 4 1/2 0/0 pour six mois;
- 5 0/0 pour un an et au delà.

Paiement de coupons, à guichet ouvert, sans frais.

Exécution de tous ordres de bourse au comptant et à terme.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Soins — Discretion

M<sup>ME</sup> DUPORT

TIENT DES PENSIONNAIRES

Lyon, 31, rue Centrale, 31

(Ecrire franco).

HERNIES

— sans opération, guérison prompte, parfaite garantie par les faits. En conséquence prix de bandage

MALADIES DES FEMMES

M<sup>ME</sup> CHRÉTIEN

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la stérilité et ses diverses affections, M<sup>ME</sup> CHRÉTIEN compte 26 années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines.

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS

DE MIDI A QUATRE HEURES

9, rue Bourbon, au 1<sup>er</sup>, au-dessus de l'entresol, Lyon

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Emission d'Obligations communales 4 0/0

En représentation des prêts qu'il consent aux villes, aux communes et aux départements, le Crédit Foncier de France délivre des Obligations communales 4 0/0 de 100 francs et de 500 francs, au porteur ou nominatives.

Ces obligations sont émises au pair, soit au prix de 100 francs pour les obligations d'une valeur de 100 francs, soit au prix de 500 fr. pour les obligations d'une valeur de 500 francs. Elles sont remboursables aux mêmes prix, en 60 ans au plus tard, par voie de tirages au sort qui auront lieu les 3 février et 5 août de chaque année.

Les intérêts sont payables: à Paris, au Crédit Foncier; dans les départements, aux Trésoreries générales et aux Recettes particulières, semestriellement les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre sur les titres de 500 francs et annuellement le 1<sup>er</sup> avril sur les titres de 100 francs.

Les demandes sont reçues:

A PARIS: au Crédit Foncier de France, rue Neuf-des-Capucines, 19;

Dans les Départements: chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

HERNIES

Guérison sûre, sans aucun remède, par les bandages perfect. PUY (Laurent) bandage. — Barré, 5, Lyon

Nous avons inséré déjà la lettre suivante, empruntée au Salut Public du 19 décembre dernier, que nous reproduisons volontiers en raison de son importance:

« Saint-Just-Chaleyssin, 17 décembre 1880.  
« Monsieur le Rédacteur,

« Je lis dans divers journaux de Lyon, notamment dans le Salut Public et le Courrier du 22 et 23 juin dernier, qu'on me communique des lettres du docteur Pailhon, médecin des ateliers des chemins de fer, à Oullins, qualifiant d'erronées les cures de hernies obtenues par le docteur Gaillard, résidant à Lyon, quai de la Charité, 1.

« Ces lettres m'affligent, et moi, prêtre, je ne puis rester insensible à de pareilles allégations. Etant atteint d'une hernie inguinale droite fort volumineuse dont je souffrais depuis dix ans, et qui me rendait difficile l'exercice de mon ministère, j'ai été radicalement guéri, en deux mois, par le traitement spécial du docteur Gaillard, et aujourd'hui je jouis d'une santé parfaite et suis comme si je n'avais jamais eu de hernie.

« J'ai donc lieu d'espérer que ces quelques lignes, dictées par le devoir de la reconnaissance, éclaireront complètement le public et feront justice des attaques dirigées contre l'honorabilité du docteur Gaillard et contre le procédé si efficace et complètement inoffensif qu'il emploie pour la guérison des hernies.

« Je vous prie, monsieur, de vouloir bien insérer la présente dans votre journal et d'agréer l'expression de mes sentiments dévoués.

« Cyprien NAQUIN,  
« Curé de Saint-Just-Chaleyssin,  
« canton d'Heyrieu (Isère). »

Lyon. — Imp. LABAUME, c. Lafayette, 5, A. ALRI-Y, scs.

LA RENTE MUTUELLE

Banque de Dépôts et de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: 11,500,000 fr.

Paris, 67, r. St-Lazare, 67, Paris

PLACEMENT POPULAIRE

OBLIGATIONS 5 0/0 net d'impôt

Intérêts trimestriels payables

les 1<sup>er</sup> janvier,

1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> octobre.

Remboursement progressif, garanti par dépôt de Rentes françaises dont les intérêts sont capitalisés.

Ce remboursement pourra également être assuré par des CONTRATS PASSÉS AVEC DES COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE FONCTIONNANT SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT OU D'AUTRES SOCIÉTÉS DE CAPITALISATION.

(Extrait des Statuts, art. 25.)

Les Obligations jouissance 1<sup>er</sup> octobre 1880 sont délivrées sans frais au prix de cent fr., à la Caisse de la Rente Mutuelle.

Adresser les demandes et les fonds à Paris, au Siège Social, 67, r. St-Lazare.

Dans les départements, chez tous les Banquiers, Receveurs de Rentes et Agents correspondants.

GUÉRISON RAPIDE

ET SANS MERCURE

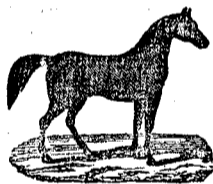
Des Maladies Secrètes

ET

des Affections de la Peau

Telles que: Ulcères contagieux, écoulements aigus ou chroniques, fleurs blanches, maladies de vessie, dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, vices du sang, etc., par le Rob Savaresi, dépuratif végétal, régénérateur du sang et des humeurs.

S'adresser à la Pharmacie rue Vieille-Monnaie, 19, Lyon, seul et unique dépôt, et par correspondance.



LIQUEUR IGNEE DE M. CABARET

Vétérinaire

Ce résolutif qui remplace le feu, guérit, sans laisser de traces, les molettes, vessigons, nerfs, téréurs, suros, éparvins, etc.

DÉPOT: 4, rue du Moulin-Vert, PARIS, et chez tous les Pharmaciens.

Prix: 4 francs 50.

EN PURIFIANT LE SANG

les PILULES PURIFICATIVES DE GOLVIN sont efficaces dans toutes les Maladies. Elles sont en outre le préservatif le plus sûr des nombreuses affections de l'hiver: Bronchites, Phthisie, Congestions, Asthme, Rhumatismes, Goutte, etc. — Sur chaque pilule est imprimé le nom GOLVIN. — Toute boîte ne portant pas le nom GOLVIN sur l'étiquette et sur la bande noire et blanche l'entourant devra être considérée comme une contrefaçon dangereuse et refusée par les malades faisant usage de ce précieux médicament. — Chaque boîte contiendra, comme par le passé, le mode d'emploi en 4 langues portant la signature GOLVIN revêtue du timbre de garantie de l'Etat français. 2 f. la boîte, y compris son livre: Nouveau Guide de la Santé. — DANS TOUTES LES PHARMACIES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

Avec l'ARGENT DIALYSÉ BOSC on peut argenter chez soi, avec facilité et économie, couverts, flambeaux, lanternes, harnais, cuivre, ruelix et plaqué. Médaille d'or. Flac. 1<sup>er</sup> 10, triple flac. 3<sup>er</sup> 50. Se trouve chez tous les Marchands. — Envoi franco contre mandat ou timbres adressés à M. BOSC, 59, rue Bonaparte, 59, Paris.

GUÉRISON RADICALE

de tous les maux récents ou anciens, par les Capsules QUET.

Traitement facile à suivre en secret et même en voyage. — Injection QUET hygiénique, préservative, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adresser, à Lyon, à la Pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

Même pharmacie: Pomme souveraine pour les yeux: Prix: 2 fr. — Liq. infaillible contre les maux de dents. Prix: 2 francs.

AVIS

M<sup>me</sup> veuve CLAUSSIER a vendu à M<sup>lle</sup> Marie VANEL le fonds d'épicerie, herbage et porte-pôt qu'elle exploite à Lyon, rue de Créqui, 25. Adresser les réclamations dans les dix jours à M. Garin (bureau d'écritures), à Lyon, rue Sainte-Elisabeth, 144, à peine de forclusion.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

RUE DE LA PAIX, 4, PARIS

Société anonyme au Capital de 100 MILLIONS de Francs

Prêts ACTUELLEMENT RÉALISÉS sur première Hypothèque: 92 MILLIONS

La Société délivre au prix net de 185 francs des Obligations remboursables à 500 francs en 75 ans, par voie de tirage au sort, et rapportant 30 francs d'intérêt annuel payable trimestriellement.

La Société délivre également des Bons de Caisse rapportant: à six mois, 3 %, — à un an, 3 1/2 %, — deux ans et au delà, 4 %.

Adresser les demandes d'Obligations et de Bons de Caisse:

A PARIS: Au siège de la Banque hypothécaire de France, 4, rue de la Paix; — A la Société Générale de Crédit industriel et Commercial; — A la Société de Dépôts et Comptes courants; — Au Crédit Lyonnais; — A la Société Générale; — A la Société Financière de Paris; — A la Banque de Paris et des Pays-Bas; — A la Banque d'Escompte de Paris.

Dans les DÉPARTEMENTS et à l'ÉTRANGER: A toutes les Agences et Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

Le paiement des Coupons et des Bons échus, ainsi que le remboursement des Titres amortis, sont faits aux mêmes Caisses. — Les Notaires et Banquiers peuvent également recevoir les demandes de titres et sont autorisés à effectuer le paiement des coupons.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT

OPÉRATIONS

de la Société

- Ordres de Bourse.
- Dépôts de Titres.
- Paiement de tous Coupons.
- Souscriptions à toutes Emissions.
- Comptes de Chèques.
- Renseignements financiers sur toutes Valeurs françaises et étrangères.
- Service télégraphique spécial.
- Publication de tous les Tirages Français et Étrangers.

LA SUCCURSALE DE LYON (DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT) 1, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Achète et Vend au Comptant toutes valeurs cotées et non cotées. S'inscrit sans frais à toutes émissions pour le compte de ses clients. Renseigne gratuitement sur toutes valeurs françaises et étrangères.

Société anonyme au capital de 30 millions de Fr. — Propriétaire du Journal

1 Franc par An Le Moniteur 5<sup>ème</sup> Année

CINQUANTE-DEUX N<sup>os</sup> 103,000 ABONNÉS

Valeurs à Cots

Le plus complet de tous les Journaux Financiers

Abonnés dans tous les Bureaux de poste et les Succ<sup>es</sup> de la Société Générale Française de Crédit: UN fr. par An

Siège Social: 17, rue de Londres, Paris

Reçoit les dépôts d'argent au taux d'intérêt ci-dessous:

- Remboursable à vue (Compte de Chèque): 2 0/0
- Remboursable à 6 mois. 2 1/2 0/0
- Remboursable à 2 ans.. 4 1/2 0/0
- à 1 an... 3 0/0 — de 3 à 5 ans 5 0/0

SOMMAIRE

- du Journal
- Causette Financière du Baron Louis
- Revue générale de toutes les Valeurs.
- Arbitrages avantageux.
- Documents inédits.
- Prix des Coupons.
- Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères.
- Cote officielle de la Bourse.
- des Valeurs en Banque.

Articles de Luxe et de Fantaisie

M<sup>ON</sup> CASSET

Rue de la République

32 (EX-RUE DE LYON)



Rue de la République

32 (EX-RUE DE LYON)

MAROQUINERIE — EVENTAILS

- Bijouterie. — Tabletterie
- Sacs gibéciers. Nécessaires garnis
- Ébénisterie artistique
- Porte-Bonquets — Fasse-Partout
- Chapeaux. — Petits Bronzes
- Albums, Souvenirs, Porte-Monnaie
- Caves à Liqueurs
- PORTE-CIGARES en CUIR de RUSSIE

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE

7, Place de la Bourse, Paris

PLUS D'ÉCOULEMENTS CHRONIQUES

L'INJECTION SÈCHE VINCENT guérit radicalement, sans mercure, en secret, sans régime, les maladies secrètes, écoulements récents ou anciens, pertes blanches. Une seule suffit. Env. franco poste c. 5 fr. VINCENT, Pharm. à Grenoble.

Pharmacie LANGLADE & AUGUET, rue Thomassin, 8.

NÉURALGIES, MIGRAINES, MAUX DE TÊTE

Guérison rapide et sûre par

la Poudre Antinéuralgique de G. Langlade

AU LABOUREUR

Maison recommandée pour la bonne Fabrication des

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS

DEPOT DE LA CHAUSSURE PINET

BON MARCHÉ

ÉLÉGANCE ET SOLIDITÉ

Hommes 12fr

Femmes 8fr

Maison CASSET, rue de la République, 32 (EX-RUE DE LYON)